



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le 18 décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 11 décembre 2024 et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 26 décembre 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,

Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Fatima KARRAD, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Karima CHOUIA ayant donné procuration à Mathilde LOUCHART
Sabine HONORE ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Thérèse NOCLAIN ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Bruno DUQUESNOY
Christelle DUTRIAUX ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ



DEL/2024/CL/129
Réseau Marque Page
Convention de partenariat
pour le fonctionnement du réseau intercommunal de lecture.

Lors du conseil du 21 février 2024, le Conseil municipal a approuvé la mise en réseau des bibliothèques des villes de Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Hem et Toufflers, nommé Marque Page.

Conformément aux décisions prises, une coordinatrice a été recrutée par la ville de Lys Lez Lannoy au 01^{er} octobre 2024 afin de construire et d'animer ce réseau.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe.

Celle-ci concerne les modalités de fonctionnement du réseau intercommunal mixte des bibliothèques et lie les communes et les établissements membres du réseau afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation de celles-ci.

Vu l'avis conforme de la commission Culture, Animation et Vie associative du 3 décembre 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les crédits et signer tous les actes et documents nécessaires à cette mise en réseau.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

